

L'an deux mil quinze et le **vingt-trois octobre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Messieurs BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Régis LORAS

Christèle FORET donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT

Absent :

Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : 13

Date de la convocation : 16 octobre 2015

Date d'affichage : 16 octobre 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 23 octobre 2015.

Ordre du jour

- Fixation du prix de vente de coupe de bois
- Fermeture de la bibliothèque municipale
- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'avis du conseil sur le schéma de mutualisation de la communauté de communes.

Délibérations

N°24 : Fixation prix de vente coupe de bois

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commune, propriétaire d'une parcelle de bois sur la digue de l'Avanon, souhaite procéder à la vente de coupe de bois sur place à des particuliers et, en priorité aux habitants de la commune.

Le prix proposé est de 6,40 € le stère ou 15 € le moule à cuber sur place après la coupe.

Il rappelle les précautions à prendre : respecter les bois marqués, pas de coupe à blanc et ne pas brûler la frache.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce prix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE à l'unanimité le prix de vente de ces coupes de bois

N°25 : Fermeture de la Bibliothèque Municipale

Le Maire rappelle l'enquête réalisée concernant la bibliothèque et indique qu'il y a peu d'intérêt de la population pour une bibliothèque à Garnerans.

Il rappelle également que l'animatrice principale souhaite arrêter et personne n'est identifié pour la remplacer.

Il rappelle également que le fond adulte sera mis à disposition en libre-service à la mairie, qu'une convention sera passée avec la BDP pour pouvoir commander des livres à la demande et qu'une bibliothèque scolaire sera mise en place.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le devenir de celle-ci

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE, à l'unanimité la fermeture de la Bibliothèque Municipale de Garnerans à partir du 1^{er} janvier 2016.

N°26 Décision Modificative n°1

Le compte 21316 (Opération 165 installation de cavurne au site cinéraire) doit être approvisionné d'un montant de **370,00€**, cette somme sera débitée au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Le compte 21311 (Opération 163 installation interphone Mairie) doit être approvisionné d'un montant de **170,00 €**, cette somme sera débité au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces modifications budgétaires pour un montant total de 540,00 €.**

N°27 : Avis sur projet de mutualisation de la Communauté de Communes Val de Saône - Chalaronne

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation reçu en Mairie et qui doit être présenté en conseil municipal avant le 31 octobre 2015.

Il demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis ou des remarques éventuelles à celui-ci.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **EMET, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet de mutualisation de la Communauté de Communes Val de Saône – Chalaronne avec les remarques suivantes :**

- La présentation du nombre d'agents devrait être faite en Equivalent Temps Plein en complément du nombre d'agents.
- Les comparaisons entre communes devraient être présentées en ETP par fonction ramené par habitant afin de pouvoir se comparer et identifier les gains possibles.
- Le conseil regrette le faible temps consacré avec chaque commune pour la préparation du schéma de mutualisation.
- Le coût global risque d'augmenter par les coûts de gestion supplémentaire ; ces coûts, à défaut d'être estimés dans le schéma, devraient être envisagés et le schéma devrait prévoir leur évaluation et leur suivi dans le temps.
- Il faut éviter de mutualiser des temps perdus et éviter que du personnel en sureffectif dans les communes soit affecté à l'EPCI sans nouvelles activités
- Il faudrait prévoir d'étudier la pyramide d'âge du personnel pour anticiper les gains d'effectifs réels par du non-remplacement de départs à la retraite
- Le schéma prévoit une disponibilité d'un agent à 5% de son temps ce qui paraît peu réaliste du point de vue organisation.
- Dans l'estimation des coûts n'apparaît pas l'évolution liée à l'harmonisation par le haut des rémunérations et avantages ni les éventuels frais de déplacement supplémentaires en cas de changement de lieu de travail.
- Les estimations de coût étant approximatives il serait judicieux de ne pas faire apparaître les centimes.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le repas des anciens organisé par le CCAS aura lieu le jeudi 10 décembre.

La prochaine livraison de fioul se fera mercredi 28 octobre.

Urbanisme et environnement

Réunion de la commission le 13 octobre.

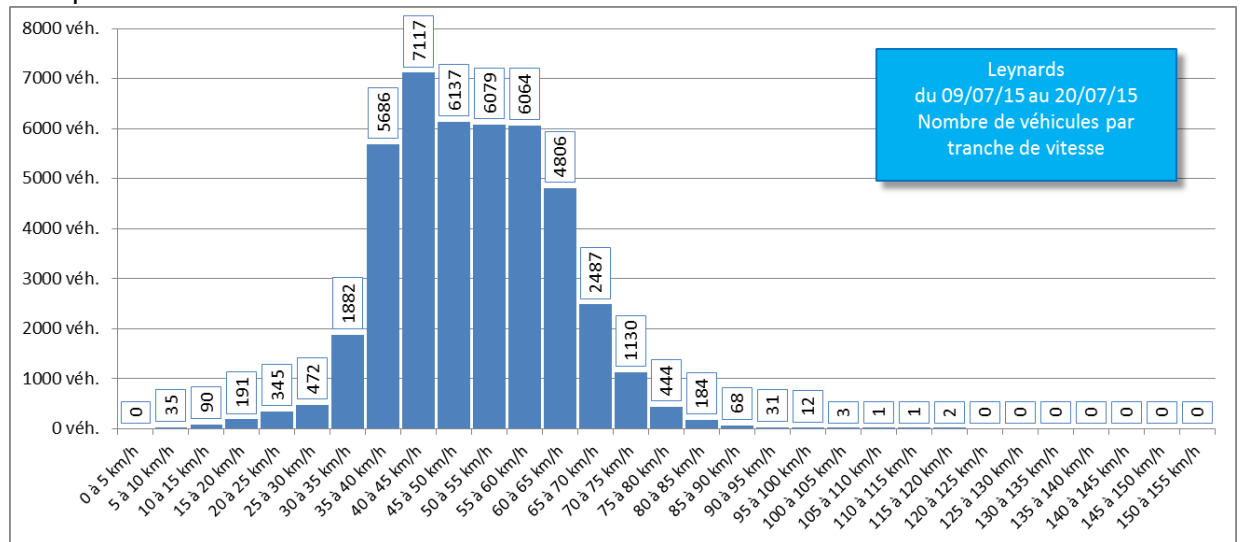
Discussion sur le projet d'étude. Une réunion avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain aura lieu le lundi 26 octobre afin de déterminer comment ils peuvent nous accompagner dans l'étude d'un schéma directeur d'aménagement de la commune permettant de faire un programme de travaux sur plusieurs années.

Les objectifs sont :

- faciliter, sécuriser et encourager la circulation en mode doux, piéton en particulier
- apaiser la circulation automobile
- embellir le village

Attente d'un devis pour la réfection du chemin des Croisettes vers le croisement avec le chemin de Romans.

Des comptages et des mesures de vitesse ont eu lieu aux Leynards sur le RD933 en juillet au milieu du hameau entre les croisements avec le chemin de la Prairie et le chemin des Rivons. La répartition des vitesses constatées est la suivante :



Soit :

> 50 km/h	49,26%
> 60 km/h	21,19%
> 70 km/h	4,34%
> 80 km/h	0,70%
> 100 km/h	0,02%

En comparaison les mesures réalisées en avril-mai chemin du Pellerat ont donné les résultats suivants :

> 50 km/h	59,97%
> 60 km/h	31,83%
> 70 km/h	11,16%
> 80 km/h	3,10%
> 100 km/h	0,22%

On roule donc en moyenne beaucoup plus vite chemin du Pellerat qu'aux Leynards contrairement à un premier ressenti intuitif.

La configuration de la route et la proximité des habitations amplifie le sentiment d'excès de vitesse et la fréquentation n'est évidemment pas la même.

On constate aux Leynards un pic de passage de 300 véhicules / heure entre 17h et 19h contre 45 chemin du Pellerat.

Les véhicules de plus de 10 mètres de long représentent 1% du trafic pour une vitesse moyenne de 40,5 km/h.

La vitesse moyenne dans cette zone est de 43 km/h dans le sens Sud-Nord et de 59,2 dans le sens Nord-Sud.

Afin de compléter ces mesures faites en juillet, une nouvelle campagne aura lieu en novembre.

Finances

Etat au 21 octobre :

56,47 % en dépenses fonctionnement

61,01 % en recettes de fonctionnement

60,50 % en dépenses d'investissement

76,68 % en recette d'investissement

Bonne nouvelle : la dotation du fond départemental a été de 13 444 € en 2014 et est de 15 736 € en 2015 contre 12 500 prévu au budget.

Communication fêtes et cérémonies

La réunion de quartier de Romans a regroupé une vingtaine d'habitants.

La prochaine et dernière réunion de l'année aura lieu vendredi 30 octobre pour le Centre.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h.

Le vin d'honneur se déroulera chez Chichoux.

Questions / informations diverses

Pas de question diverses

La séance est levée à 23 h 55.

Prochain Conseil le vendredi 11 décembre 2015 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.